CONNAITRE ET FAIRE RECONNAITRE VOS COMPÉTENCES PAR LA CERTIFICATION

Diplôme national (CAP, Bac, BP, BTS, Licence, Master), Certificat de qualification professionnelle (CQP), Titre professionnel

Une certification, pourquoi ?

→ Par votre expérience, vous avez acquis des compétences mais vous n'avez pas de diplôme qui le prouve

→ Vous aimeriez changer de poste ou prendre des responsabilités et vous avez besoin de vous rassurer sur les compétences que vous avez déjà

→ Le poste que vous visez exige une certification

→ Vous avez besoin de conforter la confiance que vous font vos équipes, vos supérieurs

→ Vous souhaitez être mieux armé pour valoriser vos compétences sur le marché du travail

La certification n'est pas de la formation

La certification valide des compétences acquises	La formation vise à acquérir de nouvelles compétences

Comment ?

1. Repérer la certification qui correspond le mieux à vos compétences, à votre emploi, à votre expérience

2. Faire un diagnostic de vos compétences : ce que je sais faire / ce qu'il me manque

3. Construire votre parcours pour obtenir la certification visée

Ce que je sais faire → Je peux le certifier par la VAE

Ce qu'il me manque → Je fais une formation complémentaire

Qu'est-ce que la VAE ?

- Une autre voie pour obtenir un diplôme, une certification
- Vous faites valider les compétences que vous maitrisez en décrivant les activités que vous avez réalisées
- Si votre expérience le permet, toutes les compétences exigées pour l'obtention du diplôme sont validées.
  Votre **VAE est complète** et vous avez réussi le diplôme.
- Si votre expérience permet de valider une partie seulement des compétences exigées pour l'obtention du diplôme, votre **VAE est partielle**
- Vous disposez de 5 ans pour vous former sur les compétences manquantes et compléter ainsi votre diplôme

LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE PROJET DE CERTIFICATION

Un projet que vous pouvez réaliser en autonomie ou avec votre employeur

- Votre employeur peut soutenir votre démarche
- Votre employeur peut vous proposer une VAE collective : vous êtes plusieurs salariés à vous engager dans cette démarche



- ✔ Une aide dans le processus administratif
- ✔ Un aménagement de votre planning de travail pour vous libérer du temps
- ✔ Un accompagnement par un salarié qui a l'expérience d'un parcours de VAE
- ✔ Une contribution au financement
- ✔ Un soutien pour rester motivé
- ✔ La dynamique d'une VAE collective
- ✔ Le financement d'une formation complémentaire si besoin

Transformer votre expérience en diplôme par la VAE !

Un portail unique, France VAE, pour vous informer et vous accompagner : https://vae.gouv.fr/

Un parcours en 3 étapes :

1. Constitution du dossier : il retrace votre parcours et met en relation vos activités et les compétences exigées pour la certification
2. Examen du dossier par le certificateur
3. Evaluation par un jury

⇒ **Résultat :**
- Validation complète
- Validation partielle = un complément de formation ou d'expérience est nécessaire
- Refus de validation

France VAE

Un congé VAE de 48h pour préparer et présenter votre dossier

Un **architecte accompagnateur de parcours** (AAP) pour vous accompagner

Le financement (AAP et frais de jury) : Plan de développement des compétences, CPF, OCAPIAT

Vos interlocuteurs pour vous informer et vous accompagner dans votre projet de certification :

- ✓ Votre employeur ou le service RH de votre entreprise
- ✓ Le portail France VAE centralise toutes les informations et vous accompagne pas à pas dans la démarche
- ✓ Un conseiller en évolution professionnelle (CEP)
- ✓ Un point relais conseil (PRC)
- ✓ Un architecte accompagnateur de parcours (AAP)

Coordonnées sur France VAE